

CONTRÔLÉ EN POSSESSION DE 6 G DE RESINE DE CANNABIS ÉTANT MINEUR

Par Alcool Info Service Postée le 18/03/2014 00:38

Bonjour je me suis fait contrôlé il y a 2 jours avant ce message par les CRS en possession de 6g de résine de cannabis sans ma carte d'identité, étant mineur âgé de 17 ans ils m'ont emmené au poste où j'ai passé une audition où je leur ai expliqué que je n'étais qu'un simple consommateur. (D'autant que j'habite dans le nord de la France où il y a énormément de consommateurs de cannabis). et où ils m'ont remis également une convocation pour une "signalisation". Ensuite un représentant légal est venu me chercher là bas. J'attends actuellement le rendez vous de la convocation.

J'attends sincèrement une attention particulière et des réponses très précises à mes questions.

Est-ce que mes parents pourraient être convoqués ultérieurement par la police ou la justice ?

Vais-je ultérieurement recevoir un éventuel courrier de la police ou de la justice ?

Merci de m'apporter une réponse dans les plus brefs délais.

Mise en ligne le 19/03/2014

Bonjour,

Vous ne devriez a priori pas recevoir d'autre courrier de la police ou de la justice puisque vous êtes déjà en possession de votre convocation.

Même si la loi prévoit des sanctions pénales éventuellement lourdes en cas de détention de drogues et usage, la réponse judiciaire généralement privilégiée est un "rappel à la loi" complété éventuellement d'une injonction thérapeutique (obligation d'aller rencontrer un spécialiste). Étant donné que vous êtes mineur, il se peut effectivement que vos parents soient informés des événements qui vous concernent.

Pour d'autres informations, ou pour en parler de vive voix, vous pouvez nous appeler au 0800 23 13 13 (Drogues Info Service, appel anonyme et gratuit depuis un poste fixe, tous les jours de 8h à 2h du matin).

Cordialement.
